



La Carte des langues - Lycées

Il convient de proposer une carte des enseignements de langues vivantes rationalisée et dynamisée. Dans un contexte budgétaire contraint, toute évolution de la carte se fera à moyens constants. Le bassin constitue le périmètre idéal pour dresser un état des lieux de l'existant et avancer des propositions qui veilleront à respecter les principes de diversification linguistique, de continuité de parcours et donc notamment de pôles de langue (a minima deux collèges alimentent un lycée, par exemple), de complémentarité géographique et de mixité des publics d'élèves. Tous les éléments constitutifs de la carte des langues énumérés ci-dessous sont nécessairement à la fois l'émanation et le reflet des projets d'établissement, en lien avec le projet pédagogique normand.

I. Enseignements de langues vivantes obligatoires et facultatives

Il peut être envisagé des créations sous réserve d'une demande avérée des familles, d'une pertinence locale, de redéploiements au sein du bassin, de substitutions d'une langue par une autre, voire de fermetures lorsque des effectifs insuffisants persistent sur plusieurs années. Les demandes devront être constituées d'un dossier de présentation, accompagnées de l'annexe 8B et devront parvenir au service de la DOS1 (offre.de.formation@ac-normandie.fr) **pour le 29 septembre 2023**.

II. Les sections européennes ou de langues orientales (SELO)

Toute demande d'ouverture d'une SELO devra être composée d'un dossier de présentation du projet, ainsi que de l'annexe 8B, à retourner au service de la DOS1 (offre.de.formation@ac-normandie.fr) **pour le 29 septembre 2023**, qui devra préciser les disciplines non linguistiques (DNL) proposées. Dans le cas d'une SELO en filière professionnelle, vous préciserez le ou les baccalauréats concernés.

Pour les projets qui seront retenus, et après réception de la notification, vous devrez si besoin constituer un dossier pédagogique à transmettre au service de la DOS1 (offre.de.formation@ac-normandie.fr) **au plus tard le 10 mai 2024**.

Les demandes d'augmentation de capacité en SELO devront également faire l'objet d'une demande argumentée accompagnée de l'annexe 8B, à retourner **pour le 29 septembre 2023**.

De plus, les établissements qui souhaiteraient introduire une nouvelle DNL au sein d'une SELO existante devront élaborer un dossier pédagogique accompagné de l'annexe 8B **pour le 29 septembre 2023**. A cet égard, il convient de rappeler que la seule présence d'un professeur titulaire de la certification complémentaire au sein d'un établissement n'autorise pas ce dernier à proposer un enseignement de DNL au sein d'une SELO, lequel est nécessairement conditionné par le dépôt d'un projet pédagogique soumis à expertise.

Par ailleurs, aucun projet d'ouverture de SELO ou de nouvelle DNL au sein d'une SELO existante ne sera étudié si l'enseignant ne possède pas la certification complémentaire à la date du dépôt des dossiers.

La fermeture d'une SELO ou d'une DNL au sein d'une SELO existante doit également faire l'objet d'une demande en précisant le motif, en particulier s'il n'y a plus d'enseignant possédant la certification complémentaire pour enseigner la DNL.



Projet d'ouverture d'une section européenne ou de langue orientale (SELO)

La démarche académique

Le chef d'établissement présentera un projet qui intégrera les critères suivants :

- Authenticité de l'engagement de l'établissement
 - ✓ Travail effectif en équipes disciplinaires et inter-disciplinaires : assurer la qualité pédagogique, la cohérence et la continuité du projet ;
 - ✓ Définition précise des orientations pédagogiques retenues et présentation des contenus envisagés ;
 - ✓ Inscription de la SELO dans le projet d'établissement : en quoi va-t-elle être un projet fédérateur et participer de la construction de l'identité de l'établissement ? Quelles actions mettre en place pour rayonner sur l'ensemble de l'établissement ? ;
 - ✓ Liaison 3^{ème}/2^{nde}.

- Ressources
 - ✓ Chez les professeurs de langues (projets interdisciplinaires portés, engagement) ;
 - ✓ Chez les professeurs de la D.N.L. (présence de collègues ayant le profil de compétences requis, volonté de s'investir dans une formation, engagement de stabilité...) ;
 - ✓ Chez les professeurs des autres disciplines : volonté de collaborer au projet et de s'insérer dans cette dynamique ;
 - ✓ Chez les élèves (vivier suffisant, motivation) ;
 - ✓ Demande effective d'un assistant (démarche qualité, respect du cahier des charges).

- Ouverture à l'international
 - ✓ Mise en place d'une politique d'ouverture à l'international concrète soutenue par un projet de coopération éducative avec un partenaire étranger dans la langue de la section.
Cette mise en place suppose :
 - Une recherche de partenaire ;
 - La construction d'un projet pédagogique ;
 - Des moments d'échanges virtuels ou physiques avec le partenaire autour d'une thématique.
 - ✓ Inscription dans des dispositifs académiques ou des actions nationales de promotion des langues vivantes.

Le rôle du COPIL académique

Il a vocation à expertiser les projets. Les chefs d'établissement pour lesquels la démarche est validée sont destinataires d'une demande de constitution d'un **dossier pédagogique**.



Guide d'accompagnement pour l'élaboration du dossier pédagogique en vue de l'ouverture d'une section européenne ou de langue orientale

Ce guide d'accompagnement a vocation à proposer aux équipes des *pistes de travail* afin de les aider à formaliser leur réflexion dans le cadre de l'élaboration du **dossier pédagogique**.

Les équipes sont invitées à solliciter les aides et accompagnements nécessaires auprès des personnes ressources suivantes : corps d'inspection et tous services rectoraux.

Assurer la continuité des enseignements par :

- La mise en place de réunions de liaison collège/lycée.

Créer les conditions d'une plus-value pédagogique, linguistique et culturelle dans le cadre des horaires spécifiques :

- Programmation des objectifs et des contenus culturels et linguistiques sur les deux premières années de lycée général, technologique ou professionnel ;
- Mise en synergie des compétences culturelles et linguistiques dans le cadre des activités de communication langagières ;
- Mise en cohérence des pratiques pédagogiques avec les objectifs et les contenus : variété des supports, des outils, des activités, des configurations de classe et de travail, utilisation du numérique pédagogique, actions innovantes (débats contradictoires, jeux de rôles citoyens, pratiques artistiques, journée européenne des langues, semaine nationale des langues vivantes, dispositif «Normandie-langues», « Quiz européen », etc.), initiatives originales (accueil d'un jeune étranger : programme franco-suédois, programme "Un an en France", volontariat franco-allemand), diversité des intervenants (assistants, intervenants extérieurs professionnels, etc.), relations partenariales avec les représentants de l'éducation non formelle.
- Mise en cohérence des pratiques évaluatives avec les objectifs et les contenus.

Pratiquer l'interdisciplinarité dans le cadre :

- de la mise en œuvre de projets pluridisciplinaires à ouverture européenne (Erasmus+, Etwinning+, Pro Tandem, journée découverte franco-allemande, etc.) ;
- d'un appariement fondé sur un projet de coopération éducative (Prix Hippocrène, Prix Charlemagne de la jeunesse, etc) ;
- de la collaboration LV / DNL / autres disciplines (co-préparation, co-intervention, co-évaluation, etc.).
- des missions de l'assistant.

Favoriser la formation continue et la mobilité des enseignants :

- Participation à l'action de formation de préparation à la certification complémentaire ;
- Participation aux actions à ouverture internationale du PAF ;
- Inscription à des stages linguistiques des dispositifs nationaux et européens (stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel, séjours professionnels, échanges poste pour poste, actions de mobilité enseignante dans le cadre d'Erasmus+, etc.) ;
- Organisation de la mobilité des enseignants dans le cadre des partenariats d'établissements.